Image not found or type unknown

BMW Chaine Distri Vice caché

Par **Nono49**, le **15/07/2014** à **12:39**

Bonjour,
J'ai vendu (il y a 2 mois) ma voiture BMW123D 2007 à un particulier. Celui-ci me rappelle pour me dire que son garage BMW a fait immobiliser le véhicule parce que la chaîne de distribution va casser. Le garage fait une demande de garantie au siège BMW (nous attendons la réponse). L'acheteur me menace de participer au frais (4000€) ou d'aller devant les tribunaux pour vice-caché. Quand j'ai vendu la voiture, elle sortait du garage pour entretien. Le garagiste ne m'a prévenu de rien et je n'étais au courant de rien.
À priori, après prises de renseignements, BMW a un gros problème sur les moteurs N47 car les chaînes cassent, d'où leur participation en garantie sur certaines affaires.
S'agit-il d'un vice caché ? ou reconnu d'un défaut constructeur, tel que écrit dans UFC Que choisir ou Autoplus ?
Quels moyens ai-je pour me défendre ? De quoi suis-je coupable ?
Merci de m'éclairer (texte à l'appui???).
Bien cordialement,
Nono49

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés